PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 12
Exprimées par pouvoirs : 13
Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)
Didier-Claude BLANC

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Christophe CAMP à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François PERILHOU à Lionel TARDY

Délégué excusé : Claude AURIAS, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX, Marlène MOURIER

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Désignation de représentants à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur »	Page 2
Présentation du budget primitif en vue du comité syndical du 29 mars 2023	Page 3
Conditions et modalités de télétravail pour les agents du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	Page 6
Appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône-Alpes – ambassadeurs du Parc : ouverture de 2 postes – contrats saisonniers 2023	Page 7
Ouverture de poste animateur.ice/coordinateur.ice LEADER 2023-2027	Page 8
Programme LEADER 2014-2020 - Convention avec la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour la gestion de fin de programme	Page 10

Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale – Ajustement	Page 11
Leader Sisteronais Buëch - Projet de coopération tourisme durable et activités de pleine nature (Outdoor activities sustainable tourism / OAST)	Page 11
Atlas de la biodiversité communale du Nyonsais et du Haut-Nyonsais – Budget prévisionnel et plan de financement	Page 13
Considérer les usages des autres pour panser le partage de l'eau : réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Page 14
Diagnostic éclairage public des communes hauts-alpines de la future réserve internationale de ciel étoilé	Page 16
Ouverture d'un compte professionnel carburants et achats à Super U Nyons	Page 17
Cérémonie des vœux 2023 – Remboursement de frais de déplacement de Romain Lajarge	Page 18
Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques	Page18
Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CAUE 05	Page 19
Rapport du Comité de suivi	Page 20
Remerciements	Page 20
Signatures	Page 21

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le procès-verbal du Bureau syndical du 16 février 2023 est validé à l'unanimité.

Désignation de représentants à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur » (délibération n°2023-05-01)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération du 28 janvier 2022, le Bureau syndical a désigné deux représentants pour siéger à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur », en sus de la Présidente qui en est membre de droit.

Cette désignation prévoyait la désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant. Il y a lieu de préciser que ces deux élus ont - conformément aux statuts de l'association - tous deux la fonction de titulaire.

Il est donc proposé d'ajuster les désignations comme suit :
Nicole PELOUX
Agnès ROSSI, titulaire
Lionel TARDY, titulaire

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-01 en date du 28 janvier 2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Confirme** la désignation des élus mentionnés ci-dessus pour siéger au sein de l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur ».
- **Dit** que ces deux représentant siègent en tant que titulaires
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Présentation du budget primitif en vue du comité syndical du 29 mars 2023

Introduction de Didier-Claude BLANC, Vice-Président délégué aux finances, à la diversification des ressources et à la communication :

Chers collègues,

Je tiens en préambule à saluer l'important travail réalisé par les services dans un temps contraint, avec un remerciement tout particulier à la directrice adjointe, Marie-Laure GRAVELAT

Les débats et la complexité observée de la comptabilité publique – en particulier celle des Parcs de par leur nature et leur mode de fonctionnement – ont démontré la nécessité d'appréhender la préparation budgétaire de façon rigoureuse. L'apport de l'expertise de Frédéric ROUX est précieux. Merci aussi à lui.

Nous avions en son temps été alertés par le cabinet SPQR qui a réalisé un audit administratif et financier, par la Chambre Régionale des Comptes, de la proximité de l'effet ciseau. Puis le contexte géopolitique et ses incidences, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et la situation connue des recettes statutaires « figées » et les dépenses « dynamiques » ont incitée à une vigilance accrue.
Comme je m'y étais engagé lors du conseil syndical du 2 février, j'ai présenté des préconisations dans un souci de prudence au regard du contexte général que nous traversons, comme l'ensemble des collectivités, partout en France. Elles ont été partagées avec la présidente et la directrice.

Les préconisations ont été pensées afin de permettre à l'Exécutif de définir des priorités, faire des choix, en fonction de données tangibles et en pleine connaissance de cause, à partager avec l'ensemble des instances du Parc.

1. *Ventiler les dépenses et les recettes statutaires afin de définir la capacité d'autofinancement du Parc*
2. *Produire le Compte administratif N-1 au 31 janvier N : état des recettes et des dépenses prévisionnelles et réalisées. Il permet de constater les écarts et de procéder à des ajustements*
3. *Intégrer au budget une ligne de dépenses imprévues : elle est un volant de sécurité, au cas où ?*
4. *Rapprocher le plus possible de 80% le taux des dépenses réalisées : il en va de la crédibilité du Parc en particulier envers les financeurs*
5. *Etablir le budget primitif sur la base d'informations comptables solides et envisager, si nécessaire, des économies (par service)*
6. *Rédiger la liste des projets en cours à mener à terme et celle des projets envisagés sur l'année 2023 - 2024 (par anticipation). Evaluer, le cas échéant, tout nouveau projet en termes de coût et de mobilisation des agents (selon la nature du projet, établir des prévisions budgétaires sur plusieurs années).*
7. *Mettre en place un suivi trimestriel d'exécution des dépenses*
8. *Procéder, le cas échéant à des ajustements par décisions modificatives*
9. *Présenter aux Instances du Parc un budget simplifié pour gagner en clarté et en bonne compréhension lors de séances spécifiquement dédiées (ordre du jour unique).*

La livraison des documents requis à la bonne préparation du budget 2023, bien que tardive nous a conforté dans la nécessité de marquer un temps de pause.

En effet, l'examen du compte administratif a permis notamment de :

- *Confirmer un fond de roulement de 400 k€ significatif et rassurant même s'il n'est pas de trop car représentant l'équivalent de 3 mois de traitement des salaires des agents.*
- *Observer que 716 k€ sont en attente de versement correspondant à des subventions de fonctionnement (salaires des agents), et 1 215 M€ sur actions. D'où la nécessité de tenir, un tableau détaillé reprenant les subventions attendues et la date prévisible de leur attribution. A date, l'année 2023 devrait permettre d'encaisser des subventions de fonctionnement pour un montant de l'ordre de 200 k€.*
- *Constater que le Parc ne dispose pas, sur la part des cotisations statutaires, de capacité d'autofinancement et qu'elle était même dépassée de 15k€*
- *Mesurer la nécessité d'engager rapidement une réflexion pour disposer des moyens financiers suffisant pour faire l'avance des salaires des 4 à 6 chargés de mission prochainement recrutés pour assurer la mise en œuvre du programme Leader, étant précisé que cette opération fait l'objet d'un budget annexe*
- *Etablir un budget le plus proche de la réalité tout en disposant d'une marge suffisante pour ne pas le contraindre (le réalisé doit s'approcher de 60 à 65%).*
- *Présenter un budget le plus détaillé et compréhensible possible.*

Le respect de ces conditions ont permis d'établir des prévisions stabilisées utiles à la bonne perception de l'état des finances et aux orientations à prendre. Il a permis de proposer des orientations issues des différents échanges proposées par la Présidente. L'idée générale étant, je le rappelle, de traverser au mieux 2023. En tout état de cause, l'analyse induite est un outil indispensable et pertinent d'aide à la décision.

La situation budgétaire du Parc est délicate. Elle demeure maîtrisable. Elle est désormais maîtrisée.

Délicate, dans la mesure où l'engagement a été pris, au début de la mandature, de ne pas solliciter une augmentation des recettes au travers des cotisations statutaires de l'ensemble des financeurs. Le temps de démontrer aux collectivités la capacité du Parc à accompagner les communes, sa valeur ajoutée pour préserver et valoriser les atouts naturels et humains, pour relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales, pour concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable (Art. 11 des statuts portant sur la charte). Tout le travail réalisé depuis près de 17 mois y concourt. Pour autant, le contexte actuel oblige, par prudence, à considérer comme prioritaire une pause, voir une diminution des dépenses.
S'il est important d'aligner au plus près la feuille de route - émanation de la charte - validée par les instances du Parc avec les orientations des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur, des Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, et de les faire converger au mieux, il est tout autant important de faire preuve d'agilité, de souplesse et de capacité d'adaptation pour maintenir l'équilibre budgétaire de la structure et ce, dans un souci de saine et parfaite gestion des deniers publics qui lui sont confiés.

Maîtrisable et maîtrisée, car dans les conditions édictées, je suis confiant en la capacité de chacun (élus & équipe) de comprendre le sens de ces préconisations et de leur mise en œuvre.

Nous sommes au regard de la présentation et de la méthodologie qui va vous être présenté, désormais sur la bonne voie et devons préparer la nouvelle nomenclature comptable dite M57 applicable dès 2024.

J'ajoute pour terminer que l'énergie déployée dans cet important travail, par tous, élus et agents, était nécessaire pour aujourd'hui et pour demain. Il a suscité quelques moments difficiles, signes d'un attachement de tous à faire de son mieux. Et signe aussi que notre syndicat vit. Il est riche de personnalités soucieuses de porter haut les couleurs du Parc. Et si parfois, cela frotte un peu, ça ne fait que renforcer nos liens. C'est le sens de notre engagement à tous. C'est le sens de ma proximité indéfectible avec notre présidente.

La présentation réalisée par la directrice Emilie RUIN est annexée au présent procès-verbal

Discussion

Une discussion autour de la présentation budgétaire s'engage sur plusieurs points :

- La diminution de la capacité d'autofinancement du Parc et la mobilisation du fond de roulement
- La réflexion sur les cotisations statutaires
- La masse salariale
- La nécessaire priorisation du plan d'action et la vision pluriannuelle des dépenses et des recettes

1. La diminution de la capacité d'autofinancement du Parc et la mobilisation du fond de roulement

La projection budgétaire 2023 et l'analyse du compte administratif 2022 démontrent une capacité d'autofinancement qui ne cesse de se réduire. L'effet ciseau est atteint entre les recettes statutaires et les charges fixes (fonctionnement général et personnel statutaire). La mobilisation du fond de roulement de 400 000 € constitué depuis la création du Parc est nécessaire.
Sur la présentation, l'assemblée demande que soit rajouté l'histogramme de la projection budgétaire 2023 pour observer la poursuite de cette tendance. Si tel est le cas, et qu'aucune marge de manœuvre n'est disponible sur les recettes, le Parc devra travailler à diminuer ses dépenses.
L'assemblée demande de conserver des provisions financières pour satisfaire aux ambitions de l'année à venir.

2. La réflexion sur les cotisations statutaires

Suite à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, le coût de la masse salarial augmente.
Il est rappelé que, contrairement aux collectivités territoriales qui ont vu leurs dotations de l'Etat augmenter en conséquence, le Parc n'a pas d'évolution de ses cotisations, qui restent fixes.

Deux pistes de réflexion sont évoquées pour répondre à cet état de fait :

- L'indexation des cotisation statutaires de l'ensemble des membres du syndicat mixte sur l'inflation
- L'augmentation ponctuelle de leur montant et ce de façon globale et concertée, sur l'ensemble des blocs régionaux, départementaux.

L'assemblée propose que la cotisation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soit augmentée, voire doublée. Ainsi, même si au regard du volume global des cotisations générales cela apparait comme symbolique, cela apporterait davantage de crédit à une demande d'aides supplémentaires auprès des régions et des départements.
La Présidente explique que grâce au Parc, de nombreuses communes vont voir leur dotation Biodiversité augmentée ou vont commencer à en bénéficier. Il pourrait être envisagé qu'une partie de cette dotation soit reversée au Parc.

3. La nécessaire priorisation du plan d'action et la vision pluriannuelle des dépenses et des recettes

Au vu de ces enjeux, l'année 2023 doit permettre de marquer une pause pour étaler les dépenses et les projets à venir. Il faut pouvoir définir des priorités et établir comment les assumer avant d'aller voir les financeurs. Les membres du Bureau syndical assument cette responsabilité. L'assemblée alerte déjà sur l'année à venir : le Parc doit réduire les dépenses dès maintenant, cela va s'empirer sur les années suivantes.

Le programme d'action du Parc repose de plus en plus sur des réponses à des appels à projets, qui émergent en cours d'année et ne correspondent pas au calendrier budgétaire. Si ces réponses doivent être poursuivies pour continuer à mettre en œuvre la Charte, il faudra distinguer la réponse à l'appel à projet de la mise en œuvre de l'action, qui ne pourra se faire qu'à condition d'avoir l'autofinancement disponible.

En 2023, priorité sera donnée aux actions déjà engagées, sans entamer de nouveaux projets. L'assemblée se donne pour objectif d'avoir une vision sur 3 ans minimum, voire 5 ans, pour définir précisément sa ligne de direction. C'est l'objet des feuilles de route pluriannuelles.

L'assemblée interroge en particulier le financement de deux projets :

- La marque « Valeurs Parc naturel régional », dans lequel la part d'autofinancement du Parc est élevée par rapport au financement total. Est-ce que cette marque a un réel intérêt pour les agriculteurs qui en bénéficient ? L'arrivée prochaine des syndicats de vignerons dans la marque permettra de dynamiser davantage la marque et sa visibilité sur le territoire.
- La Stratégie paysagère dont la part d'autofinancement est également élevée, ce projet pourrait être reporté pour également faire des économies.
- Enfin au sujet de la future exposition temporaire sur la Forêt, certains membres de l'assemblée proposent de conserver plus longtemps l'exposition actuelle. La Directrice explique que l'exposition sera davantage tournée vers l'extérieur, avec un outil itinérant, des outils pédagogiques et une extension numérique. Le Parc et la maison du parc pourront rayonner ainsi sur le territoire. Le financement des expositions temporaires est étiré sur 3 ans pour limiter les dépenses.

4. La masse salariale

Comme dans toutes les collectivités, la masse salariale a été impactée par la revalorisation du point d'indice. En termes d'Equivalent Temps Plein, l'évolution sur la part statutaire du budget est élevée. La directrice précise qu'une nouvelle augmentation prévisionnelle du point en 2023 a bien été intégrée à la projection budgétaire 2023. Cet aspect a été traité dans les réflexions menées par la commission personnel finances.

Suite à ces discussions, la Présidente propose d'organiser avec les membres du Bureau syndical un séminaire pour définir les orientations budgétaires des trois prochaines années de mandature, ce qui est accepté par l'assemblée.

Conditions et modalités de télétravail pour les agents du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (délibération n°2023-05-02)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Suite à la période de crise sanitaire qui a engendré des modalités de travail à distance spécifiques, le Parc a mis en place une période d'expérimentation du télétravail d'un an au cours de laquelle des dispositions temporaires ont été testées.

Un bilan de cette expérimentation a été dressé et présenté en commission dialogue social le 6 décembre 2022 :

Quantitatif :

Sur 29 personnes, 5 agents n'ont pas sollicité de télétravail.

Le télétravail représente 1 518 jours / an soit 28,5 % du temps effectivement travaillé

La grande majorité des agents télétravaillent 2 jours par semaine

Qualitatif :

Quelques agents sollicitent des compléments d'équipements pour leurs postes de travail à distance

Une personne aurait souhaité plus de jours (demande non validée)

Beaucoup de retour sur le besoin de présentiel : être dans des locaux adaptés pour travailler, besoin de sociabilisation, nécessité de rencontrer les autres membres de l'équipe pour réaliser correctement ses missions.

Au vu des éléments, et dans un objectif de pérenniser le travail à distance sur le long terme, il est proposé d'en stabiliser les modalités selon les conditions définies en annexe de la présente délibération.

Délibération

- Vu les accords relatifs à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique publié au Journal Officiel le 3 avril 2022 ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-06-05 en date du 29 avril 2022 ;
- Vu l'avis unanimement favorable du Comité Social Territorial en date du 16 mars 2023 sur la charte de télétravail,
- Considérant le contexte d'augmentation forte du coût du carburant ;
- Considérant la période d'expérimentation et le son évaluation présentée ci-dessus ;
- Considérant les débats survenus en commission de dialogue social du 6 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la charte de télétravail annexée à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône-Alpes – ambassadeurs du Parc : ouverture de 2 postes – contrats saisonniers 2023 (délibération n°2023-05-03)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	Maximum 18 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Maximum 18 500 €	14 800 €

Pour mémoire, ce bandeau financier est un extrait du montant de l'opération globale inscrite au budget 2021 du Parc, pour une mise en œuvre jusqu'à 2023.

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2021, grâce à l'intervention du dispositif France Relance, le syndicat mixte du Parc a expérimenté la mise en place d'écoguides sur son secteur drômois, afin d'effectuer un suivi de la fréquentation et de sensibiliser le public rencontré sur site aux bonnes pratiques à adopter dans les milieux naturels, notamment pour un usage de baignade, et à la découverte de l'environnement.

En 2022, le Parc a bénéficié du soutien de la Région Sud pour déployer deux agents de la Garde Régionale Forestière. La Garde Régionale Forestière s'intègre dans le dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud et forme des jeunes de 18 à 25 ans aux spécificités de la forêt méditerranéenne mais également aux techniques de communication positives. Les deux gardes sont intervenus dans les Gorges de la Méouge pour la saison estivale, et ont renforcé le dispositif d'écoguides déjà mis en place dans la partie drômoise du Parc.

Cette présence sur le terrain a rencontré un excellent accueil, tant auprès des habitants que des visiteurs.

Afin de poursuivre ces missions de suivi de la fréquentation et de médiation auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement, il est proposé de reconduire ce recrutement sur 3 mois en 2023 pour assurer les missions suivantes :

- Suivi de la fréquentation ;
- Médiation sur site auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement ;
- Prévention du risque incendie.

Cette équipe d'écoguides, constituée de 2 agents subventionnés par l'Etat dans le cadre du Plan de relance (objet de la présente délibération) viendra renforcer les 4 agents de la Garde Régionale Forestière subventionnés par la Région Sud.

L'équipe sera présente sur les 2 sites drômois déjà identifiés lors de la saison 2021 : le Léoux et le Haut-Toulourenc, mais également sur le site des Gorges de la Méouge (05) identifié comme sensible et fréquenté.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 2° ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-11-06 du 25 novembre 2022
- Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4, I.2.3 et II.2.2 visant respectivement à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° du CGFP, d'ouvrir 2 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 3 mois, à compter de la date d'embauche, pour :
  - Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aux pratiques responsables ;
  - Suivre la fréquentation de sites naturels en sur-fréquentation touristique.
  - Prévenir le risque incendie.

  Et ce à compter du 1er juin 2023.

- **Dit** que la rémunération de ces postes sera au plus afférente à l'IB 457 / IM 400
- **Décide** qu'en cas de besoin, il sera possible de prolonger ces contrats conclus pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale totale de 6 mois, pendant la même période de douze mois consécutifs
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois, solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Ouverture de poste animateur.ice/coordinateur.ice LEADER 2023-2027 (délibération n°2023-05-04)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	31 750 €	63 500 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	95 250 €	76 200 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le 21 décembre 2022, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé une candidature au programme LEADER 2023-2027 en région Auvergne-Rhône Alpes à l'échelle des 10 intercommunalités de la Drôme. Il est le porteur de cette candidature pour le compte de l'ensemble du partenariat. Compte tenu de la nouvelle configuration du programme et de l'échelle spatiale du GAL, la constitution d'une équipe d'animateurs et de gestionnaires qui sera composée de 4 à 6 personnes en fonction de l'enveloppe LEADER qui sera affectée par la Région (autorité de gestion) au GAL est envisagée.

Un poste d'animateur.rice – coordinateur.ice permettra d'assurer :

- l'animation du programme pour le bassin de vie sud du GAL (CC Drôme Sud Provence, Enclave des Papes Pays de Grignan, Baronnies en Drôme provençale) ;
- l'encadrement et la coordination de l'ensemble de l'équipe LEADER répartie sur les différents bassins de vie ;
- le rôle d'interlocuteur des services régionaux ;
- l'animation du comité des financeurs ;
- le secrétariat du comité de programmation avec l'appui des animateurs·rices, animateurs·rices-gestionnaires, ou gestionnaires LEADER ;
- la bonne tenue des outils de pilotage et de la mise en œuvre du programme.

La constitution prévisionnelle de l'équipe LEADER est la suivante : 2 gestionnaires et 4 animateurs·ices dont un·e coordinateur·ice. Un profil « hybride » d'animateur et gestionnaire est également envisagé parmi ces 6 postes.

Afin de préparer la mise en œuvre du programme LEADER à partir du second semestre 2023, la Présidente propose de créer dès maintenant le poste d'animateur – coordinateur et d'engager les différentes étapes des processus de recrutement pour une prise de poste au plus tard le 15 juin 2023.

A noter que le premier poste de gestionnaire consistera en un passage progressif du gestionnaire LEADER « Une Autre Provence » (2015-2022) sur la programmation « Drôme Entre Rhône et montagne » (2023-2027). En 2023, la répartition est la suivante : 0,9 ETP sur 2015-2022 et 0,1 ETP sur 2023-2027.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-24 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "animateur·ice – coordinateur·ice Leader", à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 5 ans à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : animation et coordination du programme Leader « Drôme entre Rhône et montagne »
  Et ce à compter du 1er juin 2023.
- **Dit que** la rémunération sera au plus afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer la déclaration de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Programme LEADER 2014-2020 - Convention avec la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour la gestion de fin de programme (délibération n°2023-05-05)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	**6 560 €.**	**6 560 €**
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	13 120 €	**13 120 €**

Rapport :

La Présidente expose,

En novembre 2022, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB), structure porteuse du GAL Portes de Provence pour le programme LEADER 2014-2020, a sollicité le syndicat mixte du Parc afin qu'il puisse assurer la gestion opérationnelle relative aux demandes de soldes des dossiers programmés par le GAL Portes de Provence. Elle explique que dans le contexte de transition entre les générations de programmes 2014-2020 et 2023-2027, la CCDB ne dispose plus des moyens humains permettant d'assurer la gestion du GAL Portes de Provence.

En revanche, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales devrait disposer d'un gestionnaire LEADER à 0,9 ETP pour assurer la fin de gestion 2015-2022 pour le GAL Une Autre Provence.

Ces demandes de solde du GAL Portes de Provence en queue de comète du programme 2014-2020 sont évaluées au nombre de 8. La faible charge de travail qu'elles représentent sur 24 mois (autour de 0,1 ETP/an) ne justifie pas le recrutement d'un salarié dédié et il est ainsi proposé, dans l'intérêt mutuel des parties, que le service instructeur du GAL Une Autre Provence porté par le syndicat mixte du Parc en assure la charge. Il est par ailleurs entendu que la responsabilité de la CCDB en tant que structure porteuse perdure tout au long de la durée de la présente convention.

Pour les années 2023 et 2024 le montant de contribution maximum s'élève à 400 heures au prix unitaire de 32.80€, soit 13 120 €.

Délibération

- Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 22 mai 2017 ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-09-02 du 24 juin 2022 stabilisant le budget de l'animation et de gestion du programme Leader pour 2022-2024
- Considérant le calendrier de fin de gestion LEADER 2022-2024 ;
- Considérant la nécessité d'assurer une transition entre les différentes générations de programmes LEADER ;
- Considérant la Charte du Parc et notamment son orientation III.4 « Faire reconnaitre le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'assurer la gestion opérationnelle relative aux demandes de soldes des dossiers programmés par le GAL Portes de Provence ;
- **Valide** la convention de coopération entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ;
- **Autorise** la Présidente à signer la convention de coopération ci-annexée ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale – Ajustement (délibération n°2023-05-06)

Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération n°2023-03-03 du 2 février 2023, le Comité syndical a validé la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc au titre de l'exercice 2023.

Dans le contexte d'inflation actuel, le Parc a été informé de l'arbitrage favorable du Ministre à la demande de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France de revaloriser la dotation budgétaire attribuée aux PNR. Cette revalorisation s'élève à un montant de 30 000 € par Parc.

Suite à cet arbitrage et après avoir pris l'attache du ministère, la DREAL a indiqué que ces crédits seront versés, au titre de l'année 2023, dans le cadre de la convention triennale. Le montant de la subvention de soutien à l'ingénierie allouée cette année sera ainsi porté à 130 000€.

Il est donc proposé de modifier la convention en ce sens.

Délibération

- Vu le code de l'Environnement ;
- Vu le Contrat de plan conclu entre l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2027 ;
- Vu la délibération du Comité syndical n°2023-03-03 du 2 février 2023
- Considérant l'arbitrage favorable du Ministère de la transition écologique
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Prend acte** de la revalorisation accordée par le Ministère pour l'année 2023
- **Autorise** la Présidente à signer la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc et à solliciter toute subvention relative à des actions relevant de cette convention cadre avec la DREAL au titre de l'exercice 2023.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Leader Sisteronais Buëch - Projet de coopération tourisme durable et activités de pleine nature (Outdoor activities sustainable tourism / OAST) (délibération n°2023-05-07)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	7 388,20€	51 273,22 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	58 661,42 €	46 929,14 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat Mixte du Parc intègre le projet de coopération du GAL Sisteronais-Buëch aux côtés de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch et de l'Office de Tourisme Sisteron-Buëch.

Les GAL de BMG Distretto Rurale Barbagia Mandrolisai Gennargentu (Sardaigne - Italie), de Kilkenny (Irlande) et du Sisteronais-Buëch sont trois territoires possédant des caractéristiques similaires : des cours d'eau fréquentés et un développement important des Activités de Pleine Nature. Ce projet LEADER de coopération permettrait à ces territoires de partager leurs expériences et de mettre en œuvre plusieurs actions sur ces thématiques.

Le projet de coopération entre les trois GAL vise à créer une synergie entre ces territoires sur un sujet commun : le développement des activités de pleine nature comme moteur d'un développement touristique créateur de richesses mais respectueux de l'environnement. La coopération a pour objectif de créer un soutien à l'innovation locale en s'appuyant sur les expériences de chacun des pays en matière de tourisme durable et de gestion des espaces naturels. Les échanges et partages d'expériences entre les acteurs touristiques de ces trois GALs seront bénéfiques à ces trois territoires afin de partager et d'échanger sur les méthodes de travail mais aussi d'enrichir chacun des acteurs de la coopération par la transmission de savoir-faire et par la découverte d'approches culturelles différentes.

La présence du Parc sur ce projet garantit aussi la dimension sensibilisation aux impacts de la fréquentation sur les milieux, par ailleurs ces échanges peuvent être source d'innovation pour le territoire.

Considérant le report de calendrier de mise en œuvre de cette opération et notamment de sa programmation. Considérant, l'impossibilité d'appliquer les financements prévus au recrutement de éco-guides en 2023 (recrutements en cours) et considérant les contraintes qui pèsent sur le budget du syndicat mixte du Parc en 2023. Outre les voyages d'étude en Irlande et en Sardaigne, ces dépenses ne seront réalisées que si elles sont encore éligibles sur le budget 2024.

Budget prévisionnel des opérations protées par le Syndicat mixte du Parc et plan de financement :

Dépenses	**Montant € TTC**	**Recettes €**	
Déplacement Irlande et Sardaigne 2 pers	3 398,20 €	FEADER Leader Sisteronais Buëch 48%	28 157,48 €
Coût de personnel chargée de mission eco-tourisme	14 331,00 €		
Coût de personnel eco guide (2 ETP)	22 921,80 €		
Equipement eco guides	2 077 €	Région Sud 32 %	18 771,66 €
Réalisation d'une vidéo de sensibilisation	6 045,42 €		
Podcast de sensibilisation baignade en rivière	3 990,00 €	Autofinancement PnrBp 20%	11 732.28 €
Conception graphique de documents de sensibilisation	5 898,00 €		
TOTAL =	**58 661,42 €**	**TOTAL**	**58 661,42 €**

Délibération

- Considérant le report de calendrier de mise en œuvre de cette opération et notamment de sa programmation
- Considérant, l'impossibilité d'appliquer les financements prévus au recrutement de éco-guides en 2023 (les recrutements sont déjà en cours à ce jour)
- Considérant les contraintes qui pèsent sur le budget du syndicat mixte du Parc en 2023
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement prévisionnel présentés
- **Précise** qu'en dehors des déplacements prévus en Sardaigne et en Irlande en 2023, les dépenses ne seront réalisées que sur le budget 2024, si elles restent éligibles ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Atlas de la biodiversité communale du Nyonsais et du Haut-Nyonsais – Budget prévisionnel et plan de financement (délibération n°2023-05-08)

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	50 685,63 €	127 694,02 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	178 379,65 €	164 348,48 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2017, le Parc naturel régional des Baronnies provençales porte des Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur des communes du territoire. Les ABC visent à améliorer la connaissance de la biodiversité, à construire des stratégies locales pour sa préservation et à sensibiliser le grand public. Un ABC a été réalisé sur les communes de Val Buëch-Méouge et Eourres et un autre est en cours sur les communes de Barret-sur-Méouge et Saint-Pierre-Avez.
Pour poursuivre cette dynamique et l'étendre sur la partie drômoise du territoire, il est proposé de réaliser un nouvel ABC en 2024 et 2025 sur un territoire couvrant 8 communes du Nyonsais et Haut-Nyonsais : Nyons, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, Les Pilles, Montaulieu, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse. Les inventaires, réflexions stratégiques et actions de sensibilisation s'inscriront ainsi en complémentarité de la réalisation d'un plan d'actions pour une gestion intégrée du risque incendie proposée sur ce secteur dans le cadre d'un nouveau projet de Gestion intégrée des risques naturels (GIRN).

L'ABC du Nyonsais et du Haut-Nyonsais permettra de renforcer la connaissance de la biodiversité des forêts, des rivières et zones humides, des milieux agricoles et semi-ouverts et des villages des 8 communes. Cette démarche permettra également de sensibiliser les habitants, visiteurs, élus et acteurs locaux par des animations, des inventaires participatifs, journées d'information et formations.

Pour mener à bien ce projet, la Présidente propose de répondre, en partenariat avec la délégation territoriale Drôme-Ardèche de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, à l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale 2023 lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB) selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses (TTC)		**Recettes**	
Chargé de projet ABC	25 003,00 €	AAP Atlas de la biodiversité communale 2023 - *Dont PnrBp* - *Dont LPO Drôme-Ardèche*	138 876,53 € *51 876,53 €* *87 000,00 €*
Ingénierie PnrBp personnel permanent	3 996,40 €	Contributions des communes	3 550,00 €
Inventaire des coléoptères saproxyliques	9 350,40	Autofinancement LPO Drôme-Ardèche	21 921,95 €
Animations et formations	11 200 €		
Communication	13 300 €	Autofinancement PnrBp	14 031,17 €
Frais de gestion	5 617,90 €	- *Dont valorisation personnel permanent et frais de gestion*	*9 614,30 €*
Frais de mission et de déplacements	990,00 €		
Partenariat LPO Drôme-Ardèche	108 921,95 €	- *Dont fonds propres*	*4 416,87 €*
TOTAL	**178 379,65 €**	**TOTAL**	**178 379,65 €**

Discussion

L'assemblée demande que cette délibération acte le dépôt de dossier pour répondre à l'appel à projet, mais n'engage pas le Parc dans cette opération avant 2024, si ses moyens budgétaires le permettent.

Délibération :

- Considérant l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2023 » lancé par l'OFB
- Considérant la Charte du Parc et ses mesures I.1.1 « Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel », I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité », I.1.3 « Préserver la qualité des espaces ordinaires », I.1.4 « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux » et II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au territoire »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de répondre à l'appel à projet ABC 2023 de l'OFB
- **Valide** l'engagement dans l'opération à compter de 2024 si les moyens budgétaires le permettent
- **Dit** que la mise en œuvre effective de cette opération sera soumise à un arbitrage du Comité syndical ou du Bureau syndical en fonction des priorisations du plan d'action 2024
- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Considérer les usages des autres pour panser le partage de l'eau : réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délibération n°2023-05-09)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025
Fonctionnement	0 €	50 700 €	50 700 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	101 400 €	71 380 €

Rapport :

La Présidente expose,

L'agence de l'eau a ouvert un appel à projet intitulé « Eau et Participation citoyenne » ayant pour objectif de soutenir des démarches participatives qui permettent d'agir sur un ou plusieurs des 3 enjeux majeurs de l'eau portés par les SDAGE :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
- la lutte contre la pollution des eaux
- et la restauration des cours d'eau pouvant contribuer à l'adaptation au changement climatique.

Afin d'accompagner la démarche de thèse CIFRE engagée depuis septembre 2022, la Présidente propose d'engager le Parc, en accord avec ses partenaires, sur une action intitulée « Considérer les usages des autres pour panser le partage de l'eau ». Cette action se déroulerait en 2024 et 2025 et s'appuierait sur le recrutement d'un.e chargé.e de mission eau qui coordonnerait l'animation de l'opération.

L'action vise quatre grands objectifs : tester l'opérationnalité du concept de commun dans la gestion de l'eau, définir une méthodologie et outiller les acteurs gestionnaires (intercommunalités et syndicats mixtes de rivière)

dans la sensibilisation et la mobilisation citoyenne autour du partage de la ressource en eau, redynamiser l'animation autour de la réduction de la consommation en eau, rendre les citoyens acteurs du partage de la ressource en eau et préfigurer l'élaboration d'un projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) à l'échelle des Baronnies provençales.

Le projet s'organise, conformément à l'appel à projets de l'agence de l'eau en plusieurs phases :

- Une phase d'écoute qui permet d'établir une diagnostic des perceptions sur les différents usages de l'eau sur 3 grandes masses d'eau à définir ;
- des phases de débats d'idées et d'expérimentations devraient permettre de prioriser de manière partagée les usages et de mettre en place les outils de partage de la ressource locale.
- Un programme de sensibilisation des publics scolaires au cheminement de l'eau du robinet à la ressource naturelle complètera cette démarche participative.

La méthodologie et les outils mobilisés seront partagés avec l'ensemble des acteurs de l'eau (intercommunalités et syndicats mixtes de rivière notamment). Le projet sera mené en partenariat avec le CEDER et l'association Baronnies en transition selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**Montant € TTC**	**Recettes**	**Montant €**
Coordination transversale, animation des sessions d'atelier (diagnostic, priorisation des usages) et formalisation des contenus des livrables : CdM Eau syndicat mixte de gestion du Parc (0,8 ETP 2024 et 2025)	70 500 €	Agence de l'eau	70 980 €
Prestations de conception graphique et impression / montage des livrables (volet ETE et formalisation des livrables du projet dont synthèse de la thèse)	23 400 €	CEDER	200 €
Intervenants extérieurs (baronautes)	2 650 €		
Frais de transport des scolaires	2 250 €		
Frais de déplacements participation échelle bassin	900 €	Baronnies en Transition	200 €
Frais de déplacement chercheurs du CSEP sur 3 ateliers	600 €	Autofinancement du Parc *(dont ingénierie CIFRE et ETE : 12 000 €)*	30 020 €
Participation au financement de l'organisation foire éco-bio	600 €		
Ciné-débat (ou autre animation sur l'eau) Baronnies en transition	500 €		
Total	**101 400 €**	**Total**	**101 400 €**

Discussion

L'assemblée demande que cette délibération acte le dépôt de dossier pour répondre à l'appel à projet, mais n'engage pas le Parc dans cette opération avant 2024, si ses moyens budgétaires le permettent.

Délibération

- Considérant l'appel à projet lancé par l'agence de l'eau sous l'intitulé « eau et participation citoyenne » ;
- Considérant la charte du Parc et plus précisément son orientation I.3 visant à « Préserver et partager durablement la ressource en eau » ;

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, le Bureau Syndical

- **Valide** l'engagement du syndicat du Parc dans cette action à partir de 2024 si les moyens budgétaires le permettent
- **Dit** que la mise en œuvre effective de cette opération sera soumise à un arbitrage du Comité syndical ou du Bureau syndical en fonction des priorisations du plan d'action 2024
- **Approuve** le budget prévisionne et le plan de financement proposés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Diagnostic éclairage public des communes hauts-alpines de la future réserve internationale de ciel étoilé (délibération n° 2023-05-10)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	20 000 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	20 000 €	20 000 €

Rapport :

La Présidente rappelle que le Parc s'est engagé dans une démarche globale de protection et de valorisation du ciel nocturne et candidate au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA).

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc doit présenter dans le dossier de candidature les données techniques des parcs d'éclairage public de toutes les communes du périmètre de cette future Réserve Internationale de Ciel Etoilé. Le travail engagé depuis 2021 par le Parc, notamment grâce au travail de Nathan Viot, stagiaire en 2021, a permis de récupérer auprès de Territoire d'énergie Drôme - SDED quasiment toutes les données des communes drômoises de ce périmètre. Ce diagnostic a été facilité par le fait que la quasi-totalité des communes a délégué sa compétence au syndicat départemental d'énergie.
Côté haut-alpin, Territoire d'énergie Hautes-Alpes - Syme05 est en train de développer sa compétence « éclairage public » sur le département. Il n'a donc pour le moment pas ces données pour les communes de notre territoire.

Il est donc proposé de confier une mission d'inventaire de l'éclairage public à un prestataire extérieur. Ce diagnostic concernera les communes haut-alpines de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé ainsi que les 4 communes manquantes côté drômois.
Pour financer cette mission, il est proposé de mobiliser l'enveloppe des 20 000 € d'aide annuelle de la DREAL (2023).

Le dossier de candidature à déposer auprès de l'IDA doit être rédigé en anglais. Si le montant nécessaire à la mission de diagnostic de l'éclairage ne consomme pas l'intégralité de l'enveloppe, une mission de traduction pourra être commandée pour finaliser le dossier de candidature.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération sont les suivants :

Dépenses en € TTC		**Recettes en € TTC**	
Diagnostic de l'éclairage public	20 000 €	DREAL AURA	20 000 €
Option : Traduction français / anglais			
TOTAL	**20 000 €**	**TOTAL**	**20 000 €**

Délibération

- Vu la délibération cadre du Bureau syndical n° 2018-06-03 du 30 mai 2018 relative à la valorisation de la qualité du ciel nocturne - Délibération cadre ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-08-01 du 27 septembre 2018 relative à l'évaluation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales ;
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2020-07-11 du 23 octobre 2020 actant le lancement de la démarche de candidature du Parc au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » ;
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2021-11-12 du 3 décembre 2021 fixant la méthode de montage de la candidature RICE ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 : « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** de mobiliser l'enveloppe de 20 000 € alloués au syndicat mixte du Parc par la DREAL pour l'année 2023 sur le projet RICE selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Ouverture d'un compte professionnel carburants et achats à Super U Nyons (délibération n°2023-05-11)

Rapport :

La Présidente expose,

La flotte de véhicules de service du Parc comprend à ce jour deux véhicules électriques et deux véhicules thermiques.

Pour ces derniers, plusieurs comptes sont ouverts pour l'alimentation en carburant pour éviter aux agents de faire l'avance à la pompe. Afin de diversifier les points de distribution sur le territoire, il est proposé d'ouvrir un compte professionnel auprès de Super U Nyons dans les conditions suivantes :

- Souscription à un compte carburant pro via une carte dédiée dont l'abonnement se monte à 5 € HT par an
- Mise en place d'un compte de paiements différés avec facturation mensuelle via la plateforme Chorus Pro

Délibération

- Considérant la nécessité de diversifier les points de distribution de carburant sur le territoire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de souscrire un compte carburant Pro auprès de Super U Nyons selon les modalités présentées ci-avant ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Cérémonie des vœux 2023 – Remboursement de frais de déplacement de Romain Lajarge (délibération n°2023-05-12)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	170 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	170 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc a accueilli Romain Lajarge, enseignant chercheur à l'université Grenoble Alpes et à l'école nationale d'architecture de Grenoble, pour animer la cérémonie des vœux le 30 janvier 2023 à Nyons.

Cette intervention n'a donné lieu à aucune rémunération. Il est cependant proposé d'indemniser Romain Lajarge de ses frais de déplacement (kilomètres et péage)

Délibération

- Considérant l'intervention gracieuse de Romain Lajarge le 30 janvier 2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement de Romain Lajarge à l'occasion de la cérémonie des vœux du Parc du 30 janvier 2023 et ce selon le barème en vigueur.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques (délibération n°2023-05-13)

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Maximum 1000 € /an	

Rapport :

La Présidente expose,

L'article 8 du règlement intérieur du syndicat du Parc naturel régional des Baronnies provençales stipule que les commissions thématiques se réunissent au minimum 3 fois par an.
Membres élus du comité syndical, les président·es de commissions ont accepté de piloter et d'animer ces instances consultatives qui ont pour objet d'étudier les programmes et opportunités d'actions du Parc.

Pour faciliter leur mission, la Présidente propose de prendre en charge leurs frais de déplacement dans les conditions suivantes :

- Indemnisation des frais de déplacement au maximum 2 fois par an, entre le lieu de résidence du/de la président·e de commission et le lieu de la réunion
- Cette indemnisation aura lieu sur demande expresse de l'élu·e et selon le barème en vigueur
- Organisation d''au moins une réunion par an à proximité géographique de la résidence du/de la président·e de commission.

Délibération

- Vu l'article L-2123-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 8 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de mission engagés par les élus du Parc dans les conditions définies ci-avant ;
- **Dit** que les remboursements seront effectués sur présentation d'un ordre de mission et des justificatifs afférents selon la réglementation en vigueur ;
- **Dit** qu'en dehors de ces cas, des délibérations spécifiques seront soumises au Bureau ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CAUE 05 (délibération n°2023-05-14)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	910 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	910 €	0 €

Rapport :

La Présidente propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2023 :

- **Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)**

Objectifs :

- Structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- Mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- Faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

- **Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes**

Objectifs :

- Fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- Permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- Recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- Favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

- **ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés**

Objectifs :

- Faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- Favoriser la conservation de la biodiversité

- Promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- Sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

- **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes**

Objectifs :

Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale à travers :

- L'assistance aux collectivités territoriales et le conseil à la maîtrise d'ouvrage
- La formation auprès des élus, des enseignants et des acteurs du cadre de vie
- La sensibilisation du grand public (pédagogie, publications, expositions, etc.)

Montant de la cotisation annuelle : 250 €

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Bureau syndical que 5 adhésions ont été encadrées par des conventions ou délibérations pluriannuelles ou permanentes. Cela concerne :

- La fédération des PNR – 15 000 €
- L'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 500 €
- L'association des PNR d'Auvergne Rhône Alpes – 400 €
- Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 000 €
- L'association nationale des centrales villageoises - 200 € / an

L'adhésion à Cap Rural sera par ailleurs proposée en comité syndical, puisqu'il s'agit d'un établissement public, pour un montant de 500 €.

Délibération

- Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.4.1 Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer pour l'année 2023 aux organismes proposés, pour un montant global de 910 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Rapport du Comité de suivi

Le tableau présenté par Christelle RUYSSCHAERT est annexé au présent Procès-Verbal

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.
L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 20h.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Pascale ROCHAS
Secrétaire de séance :

Parc naturel régional des Baronnies provençales

BUREAU SYNDICAL

24 mars 2023

AVEC LA PARTICIPATION DE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Rappel des orientations budgétaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

La Drôme

Hautes-Alpes le département

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

- Stabilité du budget : 65 actions subventionnées dont 50 actions techniques et 15 administratives (2017-2019) auxquelles s'ajoutent les actions / projets sans subvention (une dizaine)
- Dans le domaine de la RH, constituer un noyau dur stable (fonctionnaire / CDI) autour duquel gravite les poste en contrats de projet: 27 membres de l'équipe au 31.12.2022 dont 16 en statutaire et 11 en « projets » + saisonniers / temporaires de moins d'un an : 4 services civiques + 4 éco-guides +1 chargée d'accueil

  Sur le pool statutaire et administratif => stabilisation de l'équipe

  Sur le volet actions => ralentir la dynamique de recrutement en 2023
- Poursuite du travail de programmation pluriannuelle et d'annualisation de crédits de paiement => recours systématique aux décisions modificatives, amélioration du taux de réalisation (sincérité budgétaire)
- Poursuite et engagement de chantiers structurants en 2023 pour une incidence dans le budget 2024 :

  Fin de l'évaluation à mi-parcours

  Révision des statuts

  Faire aboutir des cadres / référentiels structurants : procédure d'avis sur les documents d'urbanisme, référentiel énergies renouvelables, référentiel sports de nature, éco-tourisme…

  Elaboration de la stratégie de diversification des ressources
- Sur le budget annexe :

  Intégrer la nouvelle configuration partenariale du LEADER 2023-2027

  Anticiper les besoins de trésorerie

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

LES PARTICULARITÉS DU BUDGET DU PARC

RAPPEL DE LA RÉUNION VP DU 6 MARS 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	=	RECETTES
Charges de personnel Charges de gestion courante		Cotisations statutaires des membres du syndicat mixte
Programme d'actions Ingénierie territoriale « PLUS » PARC Mise en œuvre de la Charte		Subventions pour programme d'actions
Fond de roulement		Autofinancement
Charge financières		Amortissement des subventions
Autofinancement (épargne brute)		

INVESTISSEMENT

DEPENSES	=	RECETTES
Remboursement du capital de la dette		Autofinancement
Matériel		FCTVA
Programme d'actions (MO) (Signalétique Aménagements…)		Subventions

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Structure générale du budget d'un syndicat mixte de PNR

Un budget à penser en quatre blocs distincts

Fonctionnement – structure
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Fonctionnement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Investissement – structure
- Recettes
- Dépenses

Investissement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Budget principal – les dépenses et recettes de structure en fonctionnement et en investissement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

POUR CONSTRUIRE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2023

ADDITIONNER 2 MONTANTS

Autofinancement = Dotations et participations statutaires – (fonctionnement général + rémunération des personnels statutaires)

Soit

1 198 429,80 € -1 195 872,50 € = 2 557,30 €

Comparaison entre les dotations et participations et les dépenses de fonctionnement général de 2015 à 2022

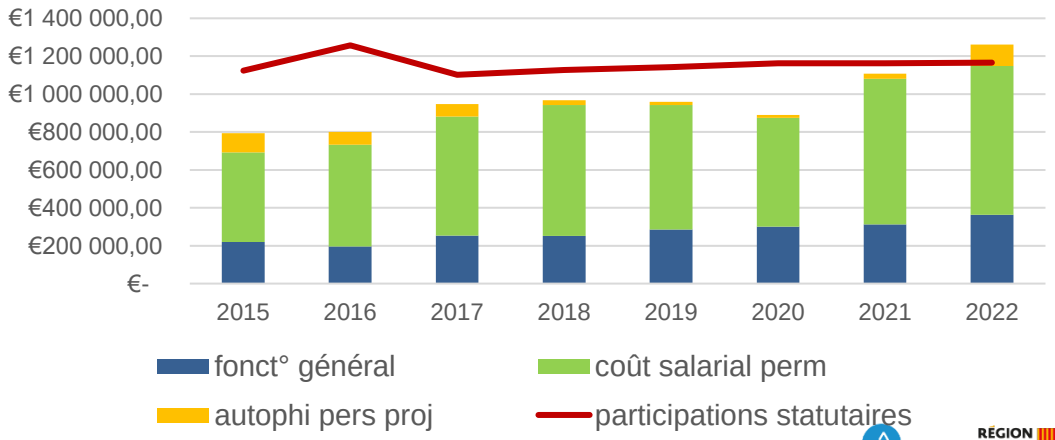

Autofinancement = résultat reporté – fond de roulement

Soit

456 274,18 €- 400 000,00 € = 56 274,18 €

56 274,18 € + 2 557,30 € = **58 831,48 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Etape 1 – dépenses réelles de fonctionnement qui doivent rester dans le montant total des cotisations et participations statutaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

La Drôme

Hautes-Alpes le département

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS STATUTAIRES PRÉVUES EN 2023

Montant total	Région Auvergne Rhône-Alpes	Région Sud PACA	Conseil départemental de la Drôme	Conseil départemental des Hautes-Alpes	EPCI	Communes classées	Commune associée	Villes-portes
1 068 429,80 €	405 000,00 €	272 500,00 €	180 000,00 €	90 000,00 €	67 483,50 €	21 632,50 €	1 843,00 €	29 970,80 €
%	37,9 %	25,5%	16,8%	8,4%	6,3%	2%	0,2%	2,8%
	88,7 %				11,3 %			

Dotation Etat : 130 000 €

Pour mémoire, les modalités de calcul des cotisations du bloc communal:

- *Communautés de communes => 1,50 € / hab /an*
- *Communes classées => 0,50 € / hab /an*
- *Commune associée => 1,00 € / hab /an*
- *Villes Portes => 0,40 € / hab /an*

*Pour mémoire, au BP 2022, le montant des cotisations et participations statutaires s'élevait à **1 166 092,50 €***

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE

VUE D'ENSEMBLE

- Budgétairement les dépenses qui doivent rentrer dans le montant des participations et cotisations statutaires sont les suivantes :

  Charges à caractère général (chapitre 011) : 320 800,50 €

  Charges financières (chapitre 66) : 3 500,00 €

  Autres charges (chapitre 65) : 100 012,00 €

  Personnel « statutaire » (chapitre 012) : 771 630,00 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

DÉPENSES – PROPOSITIONS – CHAPITRE 011

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011) : 320 800,50 €
(295 150,50 € BP 2022 / 369 200 € - BP 2021)

- Achats – variation des stocks : **56 000 €** (29 780 € – BP 2022 / 45 500 € - BP 2021)
  - Augmentation du coût de l'électricité : 31 200 € à prévoir
- Services extérieurs : **104 000 €** (104 000 € BP 2022 / 130 500 € - BP 2021)
- Autres services extérieurs : **155 800,50 €** (155 800,50 € BP 2022 /188 200 € - BP 2021)
  - plan de com : 40 000 €
  - Conseil scientifique : 15 000 €
- Impôts et taxes : **5 000 €** (5 600 € BP 2022 / 5 000 € - BP 2021)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
LA DRÔME
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

DÉPENSES – PROPOSITIONS – CHAPITRES 65 ET 66

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : 100 012,00 €

(112 012,00 € BP 2022 / 72 012 € - BP 2021)

- redevances, concessions, brevets, informatique en nuage : 30 000 €
- indemnités élus, retraite élus, frais élus : 70 000 €
- autres (arrondis PAS) : 12 €

CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66) : 3 500 € (4 000 € - BP 2022)

- Remboursement intérêts des emprunts et frais associés

Prévoir 25 450 € pour l'acquisition Zeendoc ; section d'imputation en discussion avec la trésorerie

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

CHARGES DE PERSONNEL – PROPOSITIONS – CHAPITRE 012 (STATUTAIRE)

BUDGET PRINCIPAL – AU 1ER JANVIER 2023 : 14 AGENTS – 11,7 ETP (8 titulaires et 6 contractuels)

PROPOSITION 2023 : 16 AGENTS – 14,3 ETP : 771 630 €

- Salaires bruts chargés : 733 260,00 €
- Assurance personnel : 25 000,00 €
- CNAS : 3 440,00 €
- Médecine du travail : 930,00 €
- Prévoyance / mutuelle : 4 000,00 €
- Prestations complémentaires : 5 000,00 €

=> Recrutement d'un agent d'accueil (0,5 ETP) et d'un gestionnaire RH-commande publique (1 ETP)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici

Etape 2 – l'intégration des écritures d'ordre obligatoires

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES – PROPOSITIONS -

AUTRES RECETTES : 473 501,88 €

- Quote-part subventions amortissables : 17 215,70 €
- Autres (arrondis du PAS) : 12,00 €
- Résultat reporté : 456 274,18 €

AUTRES DÉPENSES : 478 000,00 €

- Fond de roulement : 400 000,00 €
- Dotation aux amortissements : 76 000 €
- Provision pour créances douteuses: 1 000 €
- Cession de biens : 1 000 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT STRUCTURE – PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat	456 274,18 €	Charges de structure	320 800,50 €
Subventions personnel sur actions		Charges de personnel permanent	771 630,00 €
Participations statutaires	1 198 429,80 €	Autres charges de gestion courante	100 012,00 €
Subventions sur actions		Charges financières	3 500,00 €
Amortissement subventions reçues	17 215,70 €	Dotation et provisions	78 000,00 €
Produits divers de la gestion courante	12,00 €	Plan d'action	
Personnel Leader		Fond de roulement	400 000,00 €
TOTAL RECETTES	**1 671 931,68 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 673 944,50 €**

Δ = - 2 012,82 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

INVESTISSEMENT STRUCTURE

RECETTES ET DÉPENSES - PROPOSITIONS

Recettes : 193 384, 61 €

- Excédent : 117 384, 61 €
- Dotation aux amortissements : 76 000,00 € (52 000,00 € au BP 2022)

Dépenses : 102 450,06 €

- Amortissement des subventions : 17 215,70 €
- Remboursement de l'emprunt : 27 000,00 €
- Immobilisations : 23 234,36 €
- Plan de com : 15 000,00 €
- Matériel télétravail : 20 000,00 €

Prévoir 25 450 € pour l'acquisition Zeendoc ; section d'imputation en discussion avec la trésorerie

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT STRUCTURE – PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)	117 384, 61 €	Investissement pour la structure	58 234,36 €
Subventions programme d'actions		Investissement programme d'actions	
FCTVA		Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	
		Travaux siège du Parc (provision)	
		Frais d'étude (scénographie)	
		Remboursement emprunt	27 000,00 €
Amortissement des immobilisations	76 000,00 €	Amortissement des subventions	17 215,70 €
Opérations pour compte de tiers		Opérations pour compte de tiers	
		Apurement opé° comptes de tiers	
TOTAL RECETTES	**193 384,61 €**	**TOTAL DEPENSES**	**102 450,06 €**

Δ = 90 934,55 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Structure générale du budget d'un syndicat mixte de PNR

Un budget à penser en quatre blocs distincts

Fonctionnement – structure
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Fonctionnement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses
- Charges de personnel

Investissement – structure
- Recettes
- Dépenses

Investissement – Plan d'actions
- Recettes
- Dépenses

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

BUDGET PRINCIPAL – LE PLAN D'ACTIONS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

Fonctionnement Plan d'Actions

Recettes et Dépenses actions en Cours (2019-2022)

Recettes restant à Percevoir : 1 931 050,21 €

- Subventions prévisionnelles finançant le plan d'actions : 1 214 644,23 € (opérations 2019 à 2022)
- Subventions finançant l'ingénierie sur projets : 716 405,98 € (opérations 2018 à 2022)

Dépenses restant à réaliser : 1 696 099,32 €

- Dépenses opérations en cours : 1 227 114,32 € (opérations 2019 à 2022)
- Ingéniérie sur projets en cours : 468 985,00 € (année 2023)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Fonctionnement Plan d'Actions

Recettes et Dépenses Actions Nouvelles Proposition

Recettes à Percevoir: 622 719,15 €

- Subventions prévisionnelles (hors personnel) : 385 530,63 €
- Subventions prévisionnelles (ingéniérie sur projets) : 237 188,62 €

Dépenses à réaliser : 700 913,03 €

- Dépenses prévisionnelles (hors personnel) : 432 610,54 €
- Valorisation du temps de travail de personnel permanent et dépenses prévisionnelles (temps de travail sur projets) : 268 302,49 €

Autres personnels : 34 000,00 €

- Apprentissage : 10 900 €
- 24 mois de stage : 18 500 €
- 32 + 6 mois de services civiques : 4 600 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT

ANIMATIONS LEADER 15/22 ET LEADER 23/27

PROPOSITION

RECETTES À PERCEVOIR: 185 000 €

- Subventions ingéniérie Leader 15/22 : 40 000 €
- Subventions ingéniérie Leader 23/27 : 185 000 €

DÉPENSES À RÉALISER : 215 450 €

- Ingéniérie Leader 15/22 : 40 000 €
- Ingéniérie Leader 23/27 : 145 000 €
- Part Parc 23/27 : 30 450 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes le département · Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

FONCTIONNEMENT – PLAN D'ACTIONS

PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat		Charges de structure	
Subventions personnel sur actions	953 594,60 €	Charges de personnel permanent	
Participations statutaires		Autres charges de gestion courante	
Subventions sur actions	1 600 174,70 €	Charges financières	
		Charges exceptionnelles	
Amortissement subventions reçues		Dotation et provisions	
Produits divers de la gestion courante		Plan d'action	1 659 724,86 €
		Fond de roulement	
		Personnel sur actions	546 495,00 €
		Services civiques, stages, apprentie	34 000,00 €
Animation Leaders	185 000,00	Animation Leaders	215 450,00 €
TOTAL RECETTES	**2 738 769,36 €**	**TOTAL DEPENSES**	**2 455 669,86 €**

Δ = 283 099,50 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

LISTE DES ACTIONS NOUVELLES

Action	Montant total	Autofinancement final
Education 2023-2024	100 000,00 €	0,00 €
Marque Valeurs Parc 2023-2024	25 000,00 €	5 000,00 €
Plan loup équins	50 129,00 €	2 065,00 €
Destination durable étoilée	16 293,00 €	3 258,60 €
Itinéraires gourmands	7 320,00 €	1 464,00 €
Animation N2000 2023	41 981,91 €	0,00 €
Animation N2000 ZSC complémentaire	198 193,40 €	0,00 €
Animation PAEC – 26	35 921,75 €	5 148,02 €
Animation PAEC – 05	56 003,97 €	3 844,26 €
Exposition arbres et forêt (partie fonctionnement)	23 750,00 €	4 750,00 €
GRF 2023	37 070,00 €	7 414,00 €
Inventaire Moydans / Orpierre	38 000,00 €	2 000,00 €
Stratégie paysagère (Avenir Montagne)	30 000,00 €	6 000,00 €
Terres de légende	18 750,00 €	0,00 €
Outdoorvision	1 000,00 €	1 000,00 €
Fonctionnement écocompteurs	1 500,00 €	1 500,00 €
Collecte données éclairage public (RICE)	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL	**700 913,03 €**	**43 443,88 €**

INVESTISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

INVESTISSEMENT - PLAN D'ACTIONS

RECETTES ET DÉPENSES ACTIONS EN COURS

RECETTES RESTANT À PERCEVOIR : 626 839,79 €

- Subventions : 565 435,15 €
  (opérations 2017 à 2022)
- FCTVA : 61 404,64 €
  (opérations 2019 à 2022)

DÉPENSES RESTANT À RÉALISER : 265 361,24 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

INVESTISSEMENT - PLAN D'ACTIONS

ACTIONS NOUVELLES - PROPOSITIONS

RECETTES PRÉVISIONNELLES : 281 704,26 €

- Subventions prévisionnelles : 226 076,00 €
- FCTVA prévisionnel : 55 628,26 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : 359 114,00 €

- Dépenses plan d'action prévisionnelles : 339 114,00 €
- Subventions versées (panneaux et totems) : 20 000,00 €

Actions :

Requalification des cols
Renouvellement scénographie
Eco-compteurs (Remuzat, Nyons, St Auban)
Equipements complémentaires
maison du Parc / Truck –Tr.2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
LA DRÔME
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT - PLAN D'ACTIONS

APUREMENT OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DÉPENSE (compte d'investissement à définir avec la trésorerie) : **188 828,72€**

RECETTE AU COMPTE 4582 : 188 828,71 €

DÉPENSE AU COMPTE 4581 : 188 828,71 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

INVESTISSEMENT – PLAN D'ACTIONS

PREMIÈRE SYNTHÈSE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)		Investissement pour la structure	
Subventions programme d'actions	791 511,15 €	Investissement programme d'actions	574 475,24 €
FCTVA	117 032,90 €	Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	20 000,00 €
		Travaux siège du Parc (provision)	30 000,00 €
		Frais d'étude (scénographie)	30 000,00 €
		Remboursement emprunt	
Amortissement des immobilisations		Amortissement des subventions	
Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €	Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €
		Apurement opé° comptes de tiers	188 828,72 €
TOTAL RECETTES	**1 097 372,77 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 032 132,68 €**

Δ = 65 240,09 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

SYNTHÈSE RH

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

CHARGES DE PERSONNEL – STATUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL – AU 1ER JANVIER 2023 : 14 AGENTS – 11,7 ETP (8 titulaires et 6 contractuels)

PROPOSITION 2023 : 16 AGENTS – 14,3 ETP : 771 630 €

- Salaires bruts chargés : 733 260,00 €
- Assurance personnel : 25 000,00 €
- CNAS : 3 440,00 €
- Médecine du travail : 930,00 €
- Prévoyance / mutuelle : 4 000,00 €
- Prestations complémentaires : 5 000,00 €

Recrutement d'un agent d'accueil (0,5 ETP) et d'un gestionnaire RH-commande publique (1 ETP)

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Pôle thématique	Intitulé du poste
Pôle Direction	Direction
	Direction adjointe
Pôle ressources	Assistant.e de direction et gestionnaire administrative
	Chargé.e d'accueil et animation « nuit »
	Responsable Finances RH
	Assistant.e de gestion financière – dossiers de sub
	Assistant.e de gestion RH – commande publique
	Responsable informatique, système d'information et bâtiment
	Responsable communication
	CdM éducation au territoire et à l'environnement
	CdM conseil scientifique, politiques et règlementations environnementales
Pôle eau et environnement	Sans objet
Pôle agriculture et tourisme	CdM développement territorial, animation loup
	CdM agriculture et pastoralisme
	CdM éco-tourisme
Pôle énergie – paysages - patrimoine	CdM patrimoines culturels et culture
	CdM innovation et transition énergétique

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

CHARGES DE PERSONNEL SUR PROJETS EN COURS

468 895 € - ANNÉE 2023

Pôle thématique	Intitulé du poste
Direction	Sans objet
Pôle ressources	Sans objet
Pôle eau et environnement	Chargée de mission connaissance environnementale Natura 2000
	Chargé de projet N2000
	Chargé de projet forêt
	Doctorante thèse CIFRE
Pôle agriculture et tourisme	Chargé.e de projets sports de nature
	PAEC surcroît d'activités (6 mois)
	Chargé de projet prospective et innovation
	Chargée de projet agri-tourisme (05)
	Chargée de projet alimentation
Pôle énergie – paysages - patrimoine	Chargée de mission aménagement-paysages
	Chargé d'inventaire du patrimoine
	Vacataire pierre sèche
	Chargée de projet communication, médiation éducative et culturelle

CHARGES DE PERSONNEL SUR ACTIONS NOUVELLES

129 695 € (ANNÉE 2023)

Direction	Sans objet
Pôle ressources	Sans objet
Pôle eau et environnement	Sans objet
Pôle agriculture et tourisme	6 éco-guides (5*3 mois et 1*4 mois)
Pôle énergie – paysage - patrimoine	Sans objet

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

PROJECTION GLOBALE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

FONCTIONNEMENT – PROJECTION GLOBALE PROVISOIRE

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
Reprise anticipée du résultat	456 274,18 €	Charges de structure	320 800,50 €
Subventions personnel sur actions	953 594,60 €	Charges de personnel permanent	771 630,00 €
		Charges de personnel sur actions	546 495,00 €
		Services civiques, stages, apprentie	34 000,00 €
Participations statutaires et dotations	1 198 429,80 €	Autres charges de gestion courante	100 012,00 €
Subventions sur actions	1 600 174,76 €	Charges financières	3 500,00 €
		Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Amortissement subventions reçues	17 215,70 €	Dotation et provisions	77 000,00 €
Produits divers de la gestion courante	12,00 €	Plan d'actions	1 659 724,86 €
		Fond de roulement	400 000,00 €
Animation LEADERS	185 000,00 €	Animation LEADERS	215 450,00 €
		Reserve Zeendoc	25 450,00 €
		Provision pour risque	255 638,68 €
TOTAL RECETTES	**4 410 701,04 €**	**TOTAL DEPENSES**	**4 410 701,04 €**

INVESTISSEMENT – PROJECTION GLOBALE

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
Résultat prévisionnel (excédent)	117 384, 61 €	Investissement pour la structure	58 234,36 €
Subventions programme d'actions	791 511,15 €	Investissement programme d'actions	574 475,24 €
FCTVA	117 032,90 €	Subventions d'équipement (panneaux Parc communaux)	20 000,00 €
		Travaux siège du Parc (provision)	30 000,00 €
		Frais d'étude (scénographie)	30 000,00 €
		Remboursement emprunt	27 000,00 €
Amortissement des immobilisations	76 000,00 €	Amortissement des subventions	17 215,70 €
Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €	Opérations pour compte de tiers	188 828,72 €
		Apurement opé° comptes de tiers	188 828,72 €
		Provision pour risque	156 174,64 €
TOTAL RECETTES	**1 290 757,38 €**	**TOTAL DEPENSES**	**1 290 757,38 €**

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

BUDGET ANNEXE – PROGRAMMES TERRITORIAUX

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LA DRÔME

Hautes-Alpes le département

PROJECTION GÉNÉRALE – BUDGET ANNEXE

	RECETTES	Proposition BP 2023
002		
	Reste à percevoir UAP	**156 150,01 €**
	Reste à percevoir candidature	**351,28 €**
	Reste à percevoir Leader 23/27	
	Subventions Europe	**259 783,99 €**
	Leader UAP 14/22	34 985,11 €
	Candidature 23/27	53 193,03 €
	Leader 23/27	171 605,85 €
	Contreparties	**104 470,87 €**
	Leader UAP 14/22	8 746,28 €
	Pays UAP	23 557,17 €
	Candidature 23/27	13 298,26 €
	PNR candidature	11 875,01 €
Leader 23/27	partenaires	38 611,32 €
	PNR	8 382,83 €
	TOTAL	**520 756,15 €**

	DEPENSES	Proposition BP 2023
	deficit reporté	**156 501,29 €**
	déficit UAP	156 150,01 €
	déficit candidature 23/27	351,28 €
Chapitre 011 - charges à caractère général		**101 991,28 €**
Leader UAP 14/22	6256	1 822,14 €
Candidature 23/27		400,68 €
Leader 23/27		7 275,00 €
Leader UAP 14/22	6288	25 466,42 €
Candidature 23/27		1 202,04 €
Leader 23/27	frais structure	21 825,00 €
	cotisations	2 000,00 €
	communication	20 000,00 €
	presta et mat. Info	18 000,00 €
	frais bancaires	4 000,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel et assimilé		**262 263,58 €**
Leader UAP 14/22		40 000,00 €
Candidature 23/27		76 763,58 €
Leader 23/27		145 500,00 €
	TOTAL	**520 756,15 €**
Leader UAP 14/22	total	223 438,57 €
Candidature 23/27	total	78 717,58 €
Leader 23/27	total	218 600,00 €

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Baronnies provençales

LISTE DES AVIS RENDUS AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME, AVIS SUR DES PROJETS LOCAUX

AVEC LA PARTICIPATION DE

AVIS RENDUS

Type d'avis	Sujet	Destinataire	Date rendu	Avis rendu
Avis permis de construire	Réseau électrique Montclus	Syme05	09 janvier 2023	Contributions / vigilance
Avis technique	Avenant n°3 Opération Revitalisation territoire (ORT)/PVD	CCSB	23 janvier 2023	Ok + Point ajouté
Avis règlementaire	Demande d'avis sur le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)	DRAAF AURA	13 janvier 2023	Favorable mais enjeux paysagers et biodiv peu pris en compte > note d'enjeu
Avis technique	Centrale PV Sigottier	DDT 05/SCATS / ADS	31 janvier 2023	Contributions / vigilance
Motion CS + Avis technique + Avis Cesp	Plateforme de compostage de Sorbiers		Motion : 2 fev Avis technique : 8 fev CS : 10 fev	défavorable
Avis règlementaire	Schéma régional des carrières	DREAL PACA	23 mars 2023	Demande pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux

SOLLICITATIONS EN COURS

Type d'avis	Sujet	Destinataire	Date limite
Avis technique	Etude de valorisation touristique de la Méouge	CCSB	10 mars délai supp 31 mars
Avis technique PPA	Modif droit commun n°1	Saint Sauveur Gouvernet	9 mai

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Désignation de représentants à l'association « Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'azur »

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 17h15**
Votants : **21**
Voix totales : **25**
Voix exprimées : **25**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	25 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Conditions et modalités de télétravail pour les agents du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h32**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **23**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Espace valléen 2021-2027 - Gestion de la fréquentation touristique et de son impact environnemental

Retirée

Date du vote : **24/03/2023 - 19h43**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **0**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **23**
Taux d'abstention : **0,0%**

Non votants	23 Voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône-Alpes – ambassadeurs du Parc : ouverture de 2 postes – contrats saisonniers 2023

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h33**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **22**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **4,3%**

Pour	**22 Voix**	**100,0%**
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix
Abstention	**1 Voix**	
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Ouverture de poste animateur.ice/coordinateur.ice LEADER 2023-2027

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h39**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **22**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **4,3%**

Pour	**22 Voix**	**100,0%**
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix
Abstention	**1 Voix**	
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Programme LEADER 2014-2020 - Convention avec la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour la gestion de fin de programme

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h42**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **23**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale – Ajustement

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h43**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **23**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Leader Sisteronais Buëch - Projet de coopération tourisme durable et activités de pleine nature (Outdoor activities sustainable tourism / OAST)

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h44**
Votants : **19**
Voix totales : **23**
Voix exprimées : **23**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	23 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe par procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Atlas de la biodiversité communale du Nyonsais et du Haut-Nyonsais – Budget prévisionnel et plan de financement — Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h51**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Considérer les usages des autres pour panser le partage de l'eau : réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Adoptée

Date du vote : **24/03/2023 - 19h56**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **15**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **28,6%**

Pour	**10 Voix**	**66,7%**	
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel		2 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
Contre	**5 Voix**	**33,3%**	
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude		2 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude		2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric		1 voix
Abstention	**6 Voix**		
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien		1 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland		1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric		1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Diagnostic éclairage public des communes hauts-alpines de la future réserve internationale de ciel étoilé — Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h58**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Ouverture d'un compte professionnel carburants et achats à Super U Nyons

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h59**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Cérémonie des vœux 2023 – Remboursement de frais de déplacement de Romain Lajarge

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 19h59**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 20h00**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **vendredi 24 mars 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 24/03/2023

Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CAUE 05

Unanimité

Date du vote : **24/03/2023 - 20h01**
Votants : **17**
Voix totales : **21**
Voix exprimées : **21**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	21 Voix	100,0%
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à RICHARD Éric	1 voix